

GESTION PRATIQUE

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

UN PROGRAMME QUI S'ADRESSE AUX DEUX PARENTS



Nom : Émilie Lavoie
Âge : 31 ans

Nom : Marième Lafrance
Âge : 29 ans



Trois mois plus tard, Marième Lafrance est de retour à la clinique avec sa petite Juliette. Sa collègue, Émilie Lavoie, qui attend son premier enfant, poursuit la conversation.







EXPLICATION

En plus du programme d'allocation de congé de maternité ou d'adoption négocié par la FMOQ et prévu à l'annexe XVI, les médecins rémunérés à l'acte, à tarif horaire, au mode mixte, à la vacation ou au *per diem* peuvent bénéficier des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Malgré leur statut de travailleurs autonomes, les parents médecins ont droit à des semaines de prestations qui leur sont réservées, et ce, peu importe la composition de la famille. Pour y avoir droit, il faut notamment réduire son activité professionnelle pendant les semaines visées et présenter sa demande en ligne à compter du dimanche où débutent les prestations. Les prestations parentales peuvent être partagées entre les deux parents, selon le régime choisi. ▮

CONSULTEZ LE *PROGRAMME D'ALLOCATION DE CONGÉ DE MATERNITÉ OU D'ADOPTION*

M^me^ Marie-Pier Lefrançois-Tanguay et M^me^ Marianne Casavant travaillent à la Direction de la planification et du développement organisationnel de la FMOQ.